

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération
n° 132-2023
Point 4.6.1

Point 4.6.1 de l'ordre du jour

Prix concours la ruche à projets « Be(e) Distinctive Awards 2022/2023 »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Pôle Entrepreneurial de l'EM Strasbourg, La Ruche à Projets a créé en 2020-2021 un concours interne entrepreneurial, afin de clôturer l'année universitaire et de valoriser les projets porteurs.

L'objectif est de les récompenser pour le développement de leurs projets et de confronter leur projet aux acteurs extérieurs de l'écosystème entrepreneurial.

Deux prix financiers seront décernés pour cette 3^{ème} édition :

- Impact Project Awards (prix pour projet à impact sociétal ou environnemental) : 1 prix d'une valeur de 1000 €
- Let's Jump Awards : 1 prix d'une valeur de 1500 €

Budget global de 2500 € (1500 € sur budget Ruche ; 1000 € sur budget service RSO de l'EM).

Les étapes du concours sont les suivantes : appel à projet, candidature, pré-sélection sur dossier des candidats, pitch des porteurs de projet, résultats du concours.

- Phase 1 : ouverture de l'appel à projet début juin 2023 – dépôt des dossiers de candidature
- Phase 2 : Vote du public de mi-juin à fin juin 2023
- Phase 3 : Finale le 5 juillet 2023 et sélection des lauréats de l'édition 2023

Critères d'admission concours :

- Être étudiant entrepreneur en 2022/2023 du Pôle Entrepreneurial de l'EM Strasbourg (incubateur de la Ruche à projets ou étudiant du DU Jeune entrepreneur).
- Assiduité de l'étudiant dans son parcours au sein du Pôle Entrepreneurial.

Pour candidater :

- Avoir complété la plaquette/dossier de candidature en temps et en heure.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la subvention de 2500 € correspondant au prix Impact Project Awards du concours la ruche à projets « Be(e) Distinctive Awards 2022/2023 ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT